

# Document d'intention

## Modification des services éducatifs dispensés par l'École des Moussaillons, du Boisé

### État de la situation

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) fait face aux défis liés à la croissance de la population jeune dans sa région. À ce jour, plusieurs projets d'agrandissement ou d'ajout de modulaires ont été concrétisés afin de répondre aux besoins éducatifs, en conformité avec son Plan d'engagement vers la réussite.

Pour conserver un portrait en adéquation avec les besoins évolutifs de chaque secteur, un processus de planification des besoins d'ajout d'espaces pour les infrastructures scolaires doit être mené annuellement par la Direction générale en collaboration avec les Services éducatifs et les Services des ressources matérielles du CSSDN.

Le secteur de Pintendre/Saint-Henri regroupe neuf écoles primaires : Sainte-Hélène, Petits-Cheminots (Notre-Dame et Passerelle), Saint-Louis de France, des Moussaillons - du Boisé, Belleau-Gagnon, Taniata, Nacelle, Rose-des-Vents et l'Alizé-Mousserons. Le portrait des espaces et l'analyse des besoins futurs démontrent un déficit de locaux et la nécessité de procéder à des ajustements pour répondre adéquatement aux besoins de la population de ce secteur. Les développements d'ensembles résidentiels planifiés dans un horizon de dix ans indiquent la création potentielle d'environ 700 logements.

Avec l'ajout de classes modulaires à du Boisé, nous sommes en mesure d'offrir des services éducatifs du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année dans les deux bâtiments de l'école. Nous devons modifier les cycles d'enseignement à du Boisé afin de pouvoir accueillir des élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.

### Séance publique d'information et de consultation

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le 24 février 2025, à 18 h 30, au gymnase de l'École des Moussaillons, située au 807, chemin Pintendre, Lévis G6C 1C6.

#### **Pour donner son opinion**

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 19 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

**Pour être entendu à l'assemblée publique**

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 19 février 2025, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

**Documentation et renseignements**

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général en vous adressant à l'adresse suivante : [sg@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:sg@cssdn.gouv.qc.ca) ou sur le site Internet du CSSDN [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca) à compter du 12 février 2025.

Caroline Marcotte  
Directrice générale adjointe